

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 septembre 2021, à 19 heures, à la salle des loisirs situé au 530, rue Principale, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ères) : Monsieur Réal Émond
Monsieur Serge Dion
Madame Marie-Claude Boudreault
Monsieur Jean-Paul Giroux
Monsieur Réjean Tremblay

Absente : Madame Julie Brisson

Assiste également à cette séance : Madame Chantale Otis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 :00, M. le Maire déclare le quorum et l'ouverture de la séance ordinaire.

L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2021
- 4.0 Gestion financière et administrative.
 - 4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois d'août 2021.
- 5.0 Service des incendies et Sécurité publique
- 6.0 Loisirs et cultures.
- 7.0 Aménagement, développement et urbanisme.
- 8.0 Aqueduc, égouts, voirie, assainissement des eaux usées.
- 9.0 Correspondances
 - 9.1 MAMH-Lettre pour le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux
- 10.0 Affaires nouvelles
 - 10.1 Demande de l'Association des pompiers de Longue-Rive
 - 10.2 Avis de changement no 018/Intercité Construction
 - 10.3 Dépôt du rapport financier au 31 juillet 2021
 - 10.4 Renouvellement programme Emploi-Québec
 - 10.5 Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (2^e génération-adoption)
 - 10.6 Salle pour déjeuner FADOQ
- 11.0 Période de questions
- 12.0 Levée de l'assemblée

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**RÉSOLUTION
21-09-3957**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en ajoutant les points suivants et en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

- 10.1 Demande de l'Association des pompiers de Longue-Rive
- 10.2 Avis de changement no 018/ Intercité Construction
- 10.3 Dépôt du rapport financier au 31 juillet 2021
- 10.4 Renouvellement programme Emploi-Québec
- 10.5 Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (2^e génération)
- 10.6 Salle pour déjeuner FADOQ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire du 26 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**RÉSOLUTION
21-09-3958**

**IL EST PAR CONSÉQUENT,
PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2021.

DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du mois préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend en considération la liste des comptes à payer pour le 31 août 2021;

**RÉSOLUTION
21-09-3959**

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 113 538.65\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 31 août 2021 plus une annexe au montant de 138 722.15\$ et autorise le paiement des comptes dus;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

LISTE DES COMPTES INCOMPRESSIBLES AOÛT 2021

2891	Visa (formation opérateurs en assainissement des eaux)	3 377.65\$
2892	Visa (fête St-Jean Baptiste, zoom)	554.82\$
2893	Ministre du revenu du Québec (retenues à la source)	42.26\$
2894	Ministre du revenu du Québec (retenues à la source)	36.56\$
2895	Bell Canada(cellulaire)	186.92\$
2896	Hydro-Québec (856 route 138)	138.89\$
2897	Hydro-Québec (10 rue Gagnon)	221.91\$
2898	Hydro-Québec (éclairage public)	1 422.91\$
2899	Hydro-Québec (3 rue de l'église)	461.66\$
2900	Télus (cellulaire)	116.04\$
2901	Vidéotron (loisirs)	238.82\$
2902	Vidéotron (3 rue de l'église)	371.59\$
2903	Bell Canada (857 route 138)	94.03\$
2904	Bell Canada (ligne watt)	13.74\$
2905	Hydro-Québec (530 route 138)	263.43\$
2906	Hydro-Québec (530-3 rue Principale)	130.91\$
2907	Hydro-Québec (42 chemin du Barrage)	29.55\$
2908	Hydro-Québec (316 rue Principale)	638.51\$
2909	Hydro-Québec (1-3 rue Tremblay)	89.03\$
2910	Hydro-Québec (530-5 rue Principale)	89.03\$
2911	Hydro-Québec (741 route 138)	166.90\$
2912	Hydro-Québec (3, rue de l'Église)	408.71\$
2913	Hydro-Québec (chemin du Lac des Cèdres)	1 075.29\$
2914	Hydro-Québec (40, chemin du Lac des Cèdres)	2 540.51\$
2915	Hydro-Québec (3, rue de l'Église)	590.56\$
2916	Vidéotron (331 route 138)	90.60\$
2917	Vidéotron (741 route 138)	109.00\$
2918	Vidéotron (loisirs)	130.39\$
17803	Ministre du revenu du Québec (retenues à la source)	452.52\$
17804	Chantale Otis (REER part employé, employeur)	1 002.10\$
17805	Yves Laurencelle (frais de déplacement et cellulaire)	160.00\$
17806	Gilles Lavoie (frais de déplacement et d'hébergement)	811.63\$
17807	Gilles Lavoie (frais de déplacement et d'hébergement)	766.39\$
17808	Gilles Lavoie (frais de déplacement et d'hébergement)	809.89\$
17809	Frédéric Demers (travaux chemin du Lac des Cèdres)	16 718.21\$
17810	Gilles Lavoie (frais de déplacement et d'hébergement)	766.39\$
	Dépôt jeudi le 5 août (paies)	10 207.01\$
	Dépôt jeudi le 12 août (paies)	10 237.02\$
	Dépôt jeudi le 19 août (paies)	10 175.26\$
	Dépôt jeudi le 26 août (paies)	14 153.43\$
	TOTAL	79 890.07\$

CHÈQUE AOÛT 2021

17850	Alimentation JMDS (essence, produit ménager)	1 408.71\$
17851	Atelier Brisson Gagné (cylindre pour pelle)	192.91\$
17852	Automation d'Amours (technicien programmeur)	469.10\$
17853	Automatisation JRT (télémétrie)	735.84\$
17855	Les éditions juridiques FD (achat pour élection)	561.08\$
17856	Entreprises Carl Brassard (réparation lumières)	840.08\$
17857	Eurofins/Environex (contrôle bactériologique)	643.00\$
17858	Équipement GMM (photocopieur)	403.31\$

17859	Imprimerie Charlevoix (fourniture de bureaux)	226.44\$
17860	Produits sanitaire Lépine (chlore)	241.13\$
17861	MRC HCN (quote-part matières résiduels)	27 654.00\$
17862	Purolator (frais de transports)	23.76\$
17863	Rénovation JMBR (frais de banque)	2.67\$
17864	Sécuor (système de sécurité)	18.39\$
17865	Services Info-Comm (logiciel)	38.98\$
17866	9066-6942 Québec inc-Pavage SL (pavage recyclé chemin du Barrage)	1 203.04\$
17867	Turcotte (détecteur à gaz)	349.45\$
	Brabdt (crédit)	(-283.99\$)
	L.P Tanguay (crédit)	(-239.24\$)
	TOTAL	33 648.58\$

Annexe de la réunion du 9 septembre 2021

Facture	Nom	Total
31082021(17866)	9066-6942 Québec inc-Pavage S.L. inc(asphalte rue du barrage)	2 467.37\$
6199(17856)	Entreprises Carl Brassard (lumières de rue)	840.08\$
1108(17851)	Culture Essor inc. (plan développement centre d'interprétation)	7 532.44\$
135525(17865)	Services Info-Comm (licence)	54.73\$
135541(17865)	Services Info-Comm (sauvegarde en ligne)	91.97\$
	TOTAL	10 986.59\$
	Développement domiciliaire	
58952	Entreprises Jacques Dufour (pavage rue Béatrice Maltais)	127 735.56\$
	TOTAL	127 735.56\$

CORRESPONDANCES

Listes de la correspondance, invitations et formations

*** Dépôt de la lettre du MAMH-Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux PRABAM

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES POMPIERES DE LONGUE-RIVE

RÉSOLUTION 21-09-3960

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accorde une aide financière au montant de 250\$ à l'Association des pompiers de Longue-Rive dans le cadre des activités de l'halloween.

AVIS DE CHANGEMENT NO 018/ INTERCITÉ CONSTRUCTION

RÉSOLUTION 21-09-3961

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Claude Boudreault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil approuve l'avis de changement no 018 relatif aux travaux exécutés par Intercité Construction inc dans le cadre du projet Aqueduc, voirie et assainissement des eaux usées rue Principale conformément à l'approbation de la firme d'ingénierie en surveillance SNC Lavalin, l'avis concernant des travaux supplémentaires pour divers imprévus dus aux conditions rencontrées au chantier au montant de 57 258.17\$.

Dépôt du rapport financier au 31 juillet 2021

RENOUVELLEMENT PROGRAMME EMPLOI-QUÉBEC

**RÉSOLUTION
21-09-3962**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la responsabilité du projet d'entente relative à la gestion d'un contrat d'intégration au travail 2021-2022 no 594923-1 présenté dans le cadre de cette mesure ;

QUE la directrice générale et/ou la secrétaire-trésorière adjointe soit autorisée au nom de la Municipalité de Longue-Rive à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec ;

QUE la Municipalité de Longue-Rive s'engage par son ou ses représentants à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet serait subventionné.

PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (2^E GÉNÉRATION)

ATTENDU QU'En vertu de l'article 8 de la Loi sur la Sécurité incendie, les municipalités régionales de comité doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

ATTENDU QUE Les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre ;

ATTENDU QUE Les activités et mesures en matière de sécurité doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE L'exercice demande de concilier la réalité locale et les objectifs énoncés ;

ATTENDU QU' En vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie « Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier. Ces actions spécifiques peuvent consister, entre autres, en l'adoption de mesures règlementaires, l'établissement de mesures d'inspection, de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs.

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités

ATTENDU QUE la municipalité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises à la MRC et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre ;

ATTENDU QUE Le plan de mise en œuvre de la municipalité de Longue-Rive a été intégré dans le projet de schéma de la MRC de la Haute-Côte-Nord (2^e génération) ;

ATTENDU QUE Le projet de schéma a été transmis aux municipalités en septembre 2021 pour adoption ;

»

**RÉSOLUTION
21-09-3963**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE Le conseil de la municipalité de Longue-Rive adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de la Haute-Côte-Nord (2^e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre et de déploiement des ressources attitrées.

LOCATION SALLE POUR DÉJEUNER FADOQ

ATTENDU QUE la FADOQ dépose une demande au conseil pour le prêt à titre gratuit de la salle des loisirs pour la tenue de leur activité de déjeuner qui doit se tenir aux deux semaines considérant qu'il est impossible de respecter la distanciation physique du à la COVID dans leur salle actuelle ;

ATTENDU QUE la FADOQ s'engage à nettoyer la salle incluant les salles de bain après la tenue de leur activité à leur frais ;

**RÉSOLUTION
21-09-3964**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le prêt à titre gratuit de la salle des loisirs à la FADOQ de Longue-Rive pour la tenue de leur activité de déjeuner et ce, tant que les directives de la santé publique en lien avec la COVID, particulièrement pour la distanciation physique sera en vigueur.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 :15, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 : 24.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**RÉSOLUTION
21-09-3965**

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19: 25.

Nombre de citoyens présents :6

Je, Donald Perron atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Donald Perron, Maire

Chantale Otis, Directrice générale
et secrétaire-trésorière